

TP INSTALLATEUR SANITAIRE ET THERMIQUE

i informations

● Présentation succincte du métier

L'installateur en thermique et sanitaire réalise des installations de chauffage central; l'installation et le raccordement d'appareils sanitaires, l'installation d'équipements de renouvellement d'air. Il réalise le dépannage d'installations de chauffage central, de production d'eau chaude sanitaire et de VMC.

> Métier(s) auxquels conduit la formation

Monteur en chauffage central

Monteur en plomberie chauffage

Chauffagiste

Installateur/Installatrice en sanitaire

Monteur/Monteuse en plomberie chauffage

Plombier/Plombière chauffagiste

> Objectifs généraux de la formation

L'installateur en thermique et sanitaire installe des émetteurs de chauffage de type radiateur ou plancher chauffant dans des locaux d'habitation neufs. Il modifie des installations de chauffage existantes en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il installe des générateurs de chauffage toute énergie dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

> Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation

Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve

Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation

Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation

Réaliser des installations sanitaires de bâtiment

CODE RNCP : 35189

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes sans entreprise ayant un projet d'apprentissage

Apprenti

Contrat de professionnalisation

Tous Publics (salarié, demandeur d'emploi, reconversion professionnelle)

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ACCÈS

Etre salarié d'une entreprise dont l'activité est celle de la qualification préparée

Toute personne ayant un projet de formation dans le BTP

PRÉREQUIS

Débutant. Être à l'aise avec les fondamentaux, lire, écrire et compter. Pas de contre-indication médicale pour l'exercice du métier

DURÉE

Standard : 6 mois - 280h

Possibilité d'adaptation en fonction des connaissances et compétences à l'entrée en formation, pour tous les publics

SITE(S) DE FORMATION

Chateauroux

ORGANISATION DE LA FORMATION

Apprenti : 1 semaine en site de formation / 2 ou 3 semaines en entreprise

Les autres actions de formation : rythme de l'alternance convenu avec l'entreprise

EFFECTIF

Mini : 8 stagiaires par groupe

Maxi : 16 stagiaires par groupe

Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation

Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation

Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation

Connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles :

Sauveteur et Secouriste du Travail (SST)

Prévention des risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)

Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)

Risques électriques

Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

Apports théoriques

Mise en situation pratique en atelier

Autoformation en Centre de Ressources ou sur une plateforme de formation en

ligne (e-Learning)

Retours d'expérience

Travaux collaboratifs

Outils et moyens techniques:

Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur

Atelier

Plateforme LMS (e-Learning)

Moyens humains:

Formateurs d'Enseignements Professionnels disposant d'une expérience de terrain

Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

Promoteurs de Formations BTP - Chargés de Relations Entreprises

Modalités d'évaluation:

Certificateur: Ministère du Travail- date d'enregistrement le 26/11/2020

Questionnaire professionnel - Mise en situation professionnelle - Entretien final avec le jury

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

Entrée permanente

Nous contacter pour une entrée en cours d'année

COÛT DE LA FORMATION

Apprenti : niveau de prise en charge déterminé par la branche dont relève l'entreprise

Autres publics : nous contacter

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

Chateauroux:

- CJ - recrutement36@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact36@btpcfa-cvdl.fr

